

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

36 – 21 Septembre 2017

MISE EN PLACE DES ÉCHANGES DÉMATÉRIALISÉS DE DONNÉES D'ÉTAT CIVIL

Rapporteur : Madame ROLLET.

VU la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle,

CONSIDÉRANT que la loi précitée impose aux communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur ressort un raccordement à la plateforme des échanges dématérialisés,

CONSIDÉRANT que Moissac était doté d'une maternité, et que, par conséquent, Moissac est concerné par cette obligation,

CONSIDÉRANT que les communes concernées ont jusqu'au 1^{er} novembre 2018 pour se raccorder à la plateforme des échanges dématérialisés de données d'état civil,

CONSIDERANT que les conditions de ce raccordement sont énoncées dans une convention à intervenir entre le ministère de la justice, la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS),

CONSIDERANT que chaque utilisateur sera doté d'une carte permettant d'authentifier l'acte ainsi transmis,

CONSIDERANT que les modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature sont énoncées dans une convention à intervenir entre la commune et l'ANTS,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal la convention entre le ministère de la justice, la Commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil ; et la convention entre la Commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention entre le ministère de la justice, la Commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

APPROUVE les termes de la convention entre la Commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette mise en œuvre.

Pour copie conforme
Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT